

Réunion d'Information Le Travail en Intérim

Modifiez le style des sous-titres du masque

7 octobre 2014

11/05/2016



SOMMAIRE

- Origine de la demande
- Population concernée
- Difficultés rencontrées
- Fiches action



11/05/2016

Origine de la demande

Demande nationale de la DIRECCTE:

- L'amélioration de la prévention
- La traçabilité des expositions professionnelles
- Le suivi médical



Constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire au sein du SIMETRA

11/09/2016

Population concernée

- Les agences d'intérim, les entreprises utilisatrices et les travailleurs intérimaires sont concernés par ce projet.



- 61 agences intérimaires sont adhérentes au Service en 2014.

Difficultés rencontrées



- Par les médecins du travail :

- Il y a fréquemment plus de 3 postes de travail.
- Confusion entre poste de travail et exposition aux risques (travail en hauteur, travail de nuit...).
- Les intérimaires ne connaissent pas forcément l'entreprise utilisatrice et les risques professionnels auxquels ils sont ou vont être exposés.
- Les médecins du travail de l'agence intérimaire ne sont pas systématiquement informés de l'entreprise utilisatrice et du nom du médecin du travail de cette dernière.



11/05/2016

Difficultés rencontrées

- Par les médecins du travail :
- Méconnaissance des travaux interdits pour les intérimaires.
- Méconnaissance des risques SMR (Surveillance Médicale Renforcée). Pour rappel, la SMR doit être effectuée par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice.
- Rappel des visites obligatoires pour l'employeur, notamment pour les visites de reprise.



Difficultés rencontrées

- Par les Assistantes Santé Travail :
- Les éléments administratifs obligatoires à fournir, ne sont pas communiqués systématiquement.
- Organisation des visites médicales.



Fiches action



- Modification de la déclaration d'effectif (permet de repérer les entreprises utilisatrices).
- Mise en place d'une fiche de liaison permettant aux médecins du travail d'avoir des informations sur l'intérimaire.
- Création de plaquettes d'information.
- Mise en place d'un document complémentaire concernant les intérimaires qui sera annexé à la fiche d'entreprise.



11/05/2016

Présentation fiche de liaison

FICHE DE LIAISON

Aide mémoire juridique Inrs TJ 21:

« [...] l'EU est tenue, lors de la signature du contrat de mise à disposition, de transmettre à l'ETT les informations sur le poste de travail devant être occupé par le salarié intérimaire (art. L.1251-43 du Code du Travail) et les médecins du travail de l'EU et

11/05/2016



Portail intérimaires



- Site de consultation du fichier commun permettant d'avoir la date de la dernière visite médicale de l'intérimaire et des postes de travail pour lesquels il a été vu.



- Fichier mis en ligne conformément aux dispositions des articles du Code du Travail D.4625-3 et [D.4625-17](#) et D.4625-18.

Résultats de votre recherche

Nom de naissance	Nom marital	Prénom	Date de Naissance
DURAND		ERIC	31/05/1979

[Accueil](#)[Imprimer](#)[Recherche](#)

Date Visite	Nom Service
28/07/2014	SIMETRA - SANTÉ AU TRAVAIL
07/11/2012	SIMETRA - SANTÉ AU TRAVAIL

L'entreprise de travail temporaire doit s'assurer auprès du salarié qu'aucune inaptitude n'a été reconnue depuis la visite apparaissant au fichier.

Identité né(e) le

Date de visite

Emploi 1

Emploi 2

Emploi 3

Service

Médecin

Centre de visite
Téléphone : 05 59 58 38 82

Merci de votre
attention



11/05/2016